

Quelles épreuves pour les concours d'enseignants ? Ou comment repenser l'articulation disciplinaire/ professionnel

Août 2012

Ce document a été élaboré suite à un séminaire regroupant plusieurs disciplines (EPS, SVT, Lettres, Physique, Education musicale, Maths) en décembre 2011, à l'initiative du SNEP et du SNESUP-FSU. C'est un document de travail qui s'appuie sur l'étude de différents concours et dans différentes disciplines (nature des épreuves, intérêts possibles et limites) et sur les ressources possibles dans le répertoire existant des épreuves d'évaluation des masters (disciplinaires ou dites professionnelles).

Les enjeux

Le mode de recrutement des enseignants français se fait par concours. Nous y tenons. Certains veulent les supprimer (UMP) ou les transformer en simple entretien d'embauche. D'autres préconisent de dissocier concours et master au prétexte qu'ils seraient difficiles d'intégrer les deux dans une même formation. D'autres encore préconisent un concours au milieu du master (M1) sur des épreuves disciplinaires, entérinant ainsi pour longtemps. Or, aucune réflexion sérieuse n'a été menée sur les épreuves de concours qui sont pourtant déterminantes pour stimuler les préparations et dynamiser une formation universitaire professionnalisante « intégrée ». L'enjeu de la réflexion est donc de :

- Définir et concevoir des types d'épreuves qui permettent de penser une préparation au concours qui fait partie intégrante du processus de formation. Les programmes des concours pilotant en grande partie la formation licence et master.
- Sortir de la dichotomie permanente entre disciplinaire et professionnel, amenant suivant les cas, à des épreuves uniquement disciplinaires ou strictement professionnelles.

Le cadre de notre réflexion

Si enseigner est un métier qui s'apprend, un concours de recrutement doit garantir que certaines compétences pour l'enseignement sont déjà en cours d'acquisition.

Nous avons raisonné sur la base d'un concours se terminant en fin de cursus universitaire (M2) avec une véritable formation professionnelle après le concours, et pas seulement une période d'adaptation à l'emploi.

Dans notre hypothèse, il y a plusieurs voies pour accéder au métier. La voie la plus importante étant celle des pré-recrutements dès L3, c'est une revendication essentielle. Mais le concours est également ouvert à des candidats venus de parcours différents des masters « enseignement » et/ou en reconversion. Ils ont alors une préparation au concours (avec des contenus de formation modulés suivant qu'il s'agit de professionnels en reconversion ou d'étudiants ayant suivi un parcours disciplinaire spécialisé).

Sortir de l'opposition disciplinaire/ professionnel

A cette étape du cursus, les épreuves de concours ne peuvent pas être un simple contrôle des connaissances disciplinaires. Inversement, la prise en compte de la dimension professionnelle dans l'épreuve de concours ne peut pas se réduire à la mise en œuvre d'activités professionnelles du type préparation d'une leçon (risque de formalisme, de normativité et de stéréotypie quand on conçoit une séance sans prise en compte d'élèves réels etc.). Le concours n'évalue pas une aptitude immédiate à enseigner mais une aptitude à exploiter et développer certains acquis ou compétences à enseigner dans le cadre d'une formation professionnelle qui se poursuit (année de fonctionnaire-stagiaire et formation continue).

L'opposition entre disciplinaire et professionnel n'a pas de sens. Le disciplinaire fait partie intégrante de la professionnalisation (mais pas n'importe lequel et à certaines conditions) et la formation professionnelle a une dimension scientifique et disciplinaire.

Maintenir une ou des épreuves de maîtrise disciplinaire au concours est indispensable, à condition que cette épreuve soit pensée dans une perspective d'enseignement et de professionnalisation. Il ne s'agit pas de réduire ces connaissances à la mise en œuvre de contenus enseignés à des élèves, mais de définir ce que seraient des connaissances pertinentes pour enseigner dans chaque discipline ainsi qu'un haut niveau de maîtrise dans la perspective de les enseigner.

Quels sont les savoirs pertinents pour enseigner, en particulier dans la discipline ?

Un enseignant doit connaître sa(s) discipline(s), mais connaître quoi, comment ? Toutes les dimensions de la discipline ? Quelques savoirs « pointus » ? Lesquels ? Comment les choisir ?

- Aujourd'hui, des champs de savoirs indispensables pour enseigner dans le secondaire, a fortiori dans le primaire, ne sont pas abordés dans les cursus universitaires classiques, y compris dans la discipline : langage, orthographe en français, la théorie des grandeurs en mathématiques Ils doivent faire partie d'un bagage de connaissances du futur enseignant attesté par le concours. C'est une des conditions pour réduire l'échec scolaire.

- Réfléchir sur des notions élémentaires de la discipline, des textes patrimoniaux etc., notamment ceux qu'on a à travailler avec des élèves jeunes, est indispensable pour faire face à l'incompréhension des élèves. C'est souvent considéré aujourd'hui comme indigne d'une réflexion théorique de haut niveau. Au contraire, les creuser pour leur enlever leur évidence renvoie souvent à des problématiques essentielles de la discipline.

- Un enseignant doit être en capacité de comprendre les fondements, formuler des raisons d'être des notions,

des catégories, des sens et des enjeux de l'ensemble des savoirs dispensés. C'est nécessaire aussi bien du point de vue de l'organisation de la discipline scientifique que du point de vue de leur apprentissage par les élèves.

- Un enseignant doit être en capacité de dégager une organisation disciplinaire d'ensemble, une cartographie des notions centrales de la discipline dans leurs relations les unes par rapport aux autres. Aujourd'hui, les connaissances « pointues » des masters sont rarement mises en relation les unes aux autres (exemple de la respiration en SVT), c'est à l'étudiant de faire lui-même les liens, ce qu'il ne fait pas généralement (hormis quelques-uns-es).

Conséquences pour les épreuves de concours : elles doivent intégrer des dimensions épistémologiques et d'histoire de la discipline. Mais cela n'aurait aucun sens que ces dimensions soient surajoutés et juxtaposés aux autres. Elles doivent au contraire permettre d'avoir une conception vivante des savoirs, et permettre une mise en perspective critique raisonnée vis-à-vis des préconisations et des contenus enseignés et à enseigner.

Ces savoirs sont peu enseignés à l'université aujourd'hui. Les épreuves de concours ainsi conçues permettraient leur développement, utile à tout étudiant, pas seulement ceux qui suivent un cursus « enseignement ».

Il existe une tension entre la spécialisation et la polyvalence à l'intérieur d'une discipline, a fortiori une tension quand il y a bivalence ou polyvalence de disciplines différentes. Pour asseoir cette polyvalence, il est nécessaire que l'étudiant puisse s'appuyer sur une « option » (spécialisation) dans laquelle il a reconstruit des outils théoriques potentiellement transférables.

Quelles seraient des épreuves à dimension professionnelle ?

Les épreuves professionnelles ne doivent être artificielles ou normatives (production de la préparation d'une séance type sur une notion ou un objectif, par exemple) ni prématurées (tâches faisant directement appel à des mises en œuvre de stages, prenant en compte toutes les dimensions de l'enseignement/apprentissage).

Certaines tâches ont une dimension « disciplinaire professionnalisante » quand elles évaluent la capacité à réfléchir sur les objets et démarches de la discipline dans la perspective de les enseigner : par exemple analyser les composantes, notions ou compétences des programmes, notamment les plus élémentaires (la notion de nombre, les nombres décimaux, la notion de verbe, de pluriel ou de fonction grammaticale etc.), en discerner des niveaux de formulation, les points problématiques...

Quelles épreuves ?

Les épreuves peuvent prendre différentes formes. Par exemple : l'analyse de productions d'élèves (vidéos ou copies : démonstrations, brouillons,...), de déroulés de séquences (script d'une argumentation en sciences...).

Il existe déjà un répertoire d'épreuves composites (ex : dossier comportant des sources théoriques différentes, des productions d'élèves ou des documents de classe) mises au point dans les masters et des épreuves de concours, anciennes ou actuelles (musique, EPS) qui peuvent servir de base de travail. Il faut cependant éviter qu'elles aient, en tant qu'outil d'évaluation, un degré trop élevé de complexité (sinon les problèmes de jurys engendrent un décalage entre l'ambition des épreuves et l'évaluation effective), tout en permettant en amont une formation qui développe ces compétences complexes.

Débat : peut-on concevoir un travail sur la préparation d'une leçon ou d'une séquence qui soit une véritable

interrogation sur l'organisation de la matière à enseigner sans être artificiel ? A cette étape de la formation, l'étudiant peut-il déjà s'approprier des outils relatifs aux démarches de transmission ? La réponse est probablement différente suivant l'avancée des didactiques disciplinaires. Cependant, toutes les épreuves du concours peuvent être considérées comme du « disciplinaire professionnel ».

Progressivité du « disciplinaire professionnel » tout au long du cursus

Une progressivité doit être envisagée de la licence à l'année de fonctionnaire-stagiaire, avec des seuils à évaluer aux différents moments. Exemple de progressivité à affiner :

- première étape : la réflexion critique et outillée sur les savoirs appris et enseignés. Dès la Licence, l'étudiant doit avoir une réflexion sur ses propres apprentissages.
- par la suite, une réflexion sur les contenus de savoirs, sur leurs raisons d'être permettant de comprendre la logique des programmes d'enseignement du primaire et du secondaire.
- ensuite, la centration sur l'analyse des acquisitions et des difficultés des élèves.
- puis la pratique de conduites professionnelles : analyse et exploitation de documents didactiques, conception de progressions, préparation et analyse de séquences etc.
- puis, analyse de pratiques professionnelles (conception, mise en œuvre, évaluation) ; analyse de situations particulières (grande difficulté scolaire, handicap, ...).

Dans cette perspective, tous les enseignements peuvent participer à cette construction du « disciplinaire professionnel » (pas seulement ceux liés aux stages).

Conclusion provisoire

Notre travail portant sur différentes disciplines et niveau d'enseignement, nous a convaincu que des épreuves bien conçues, intégrant les différentes dimensions des savoirs nécessaires pour enseigner peuvent permettre de penser différemment le cursus comprenant la préparation aux concours. La séparation qui semble dominante dans l'esprit de certains entre la formation universitaire (master) et la préparation au concours débouchera à terme, dans le contexte politique actuel, à la suppression pure et simple des concours. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Sortir des contradictions impose de sortir du cadre implicite : les épreuves de concours doivent faire l'objet de réflexions approfondies pour jouer leur rôle et d'impulsion des formations au métier d'enseignant, et de sélection des meilleurs candidats.

Nous souhaitons que la nouvelle réforme n'élude pas cette question et organise des réunions de travail sur ce sujet avant d'entériner une nouvelle structuration de la formation (place du concours notamment). Les expériences et expertises des différents acteurs concernés devraient permettre des avancées significatives dans bon nombre de disciplines.